



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT SIX MAI DEUX MILLE QUATORZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *20 mai 2014*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Mme Anouche AGOBIAN - M. Antoine BACK - M. Vincent BARBIER -
Mme Nathalie BERANGER - Mme Corinne BERNARD - M. Olivier BERTRAND -
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - Mme Sarah BOUKAALA -
M. Sadok BOUZAIENE - M. Alain BREUIL - M. Paul BRON - Mme Bernadette CADOUX -
Mme Kheira CAPDEPON - M. Emmanuel CARROZ - M. Richard CAZENAVE -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Thierry CHASTAGNER - M. Pascal CLOUAIRE -
Mme Laurence COMPARAT - M. Alan CONFESSON - Mme Mireille D'ORNANO -
Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - M. Alain DENOYELLE - Mme Salima DJIDEL -
M. Lionel FILIPPI - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER -
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Claus HABFAST - Mme Mondane JACTAT -
Mme Jeanne JORDANOV - Mme Claire KIRKYACHARIAN - Mme Laëtitia LEMOINE -
Mme Lucille LHEUREUX - M. Bernard MACRET - M. Fabien MALBET - M. Pierre MERIAUX -
M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Sylvie PELLAT-FINET -
M. Eric PIOLLE - Mme Catherine RAKOSE - Mme Bernadette RICHARD-FINOT -
M. Hakim SABRI - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Jérôme SOLDEVILLE -
Mme Maud TAVEL - M. Guy TUSCHER - M. Jacques WIART - Mme Sonia YASSIA.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 23H53 à 00H56
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 18H06 à 00H56
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Suzanne DATHE de 18H06 à 00H56
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 21H07 à 00H56
Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 18H06 à 18H41
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Bernard MACRET de 23H40 à 00H56
M. Raphaël MARGUET donne pouvoir à M. Fabien MALBET de 18H06 à 00H56
Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Sadok BOUZAIENE de 18H06 à 19H12
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 19H46 à 23H13
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H06 à 00H56
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART de 22H54 à 00H56.

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia LEMOINE.

POLITIQUE DE LA VILLE : Contrat Urbain de Cohésion Sociale : programmation 2014 et soutiens financiers de la Ville de Grenoble.

Monsieur Eric PIOLLE expose,

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est le cadre contractuel, en vigueur pour la période 2009/2014, qui définit les orientations et engagements de l'Etat, du Département, de la Région de la CAF et de Grenoble Alpes Métropole au titre de la politique de la Ville.

8 communes de l'agglomération sont concernées par ce contrat et Grenoble l'est au titre principalement de trois quartiers inscrits en priorité de niveau 1 : Teisseire/Abbaye/Jouhaux Chatelet, Villeneuve/Village Olympique et Mistral.

1/ Programmation CUCS, projets de territoire et engagements des différents partenaires

A ce titre, des soutiens financiers pour les actions conduites par la collectivité, les bailleurs ou des associations sont apportés par les différents partenaires signataires du CUCS, dès lors que les objectifs sont en accord avec les orientations énoncées.

A Grenoble et depuis plusieurs années, des projets de territoire viennent fixer ces priorités d'actions. La Ville apporte elle aussi son concours financiers à des actions s'inscrivant dans le cadre de ces projets de territoire.

Rappel des objectifs des plans d'actions et projets de territoire :

Mistral / Lys rouge :

- **Axe 1** : mettre l'accent sur la prévention des risques sanitaires et sociaux
 - Santé et accès aux soins
 - Prévention éducative et prévention délinquance
 - Insertion professionnelle et accès à l'emploi
- **Axe 2** : poursuivre la dynamique de mobilisation et le lien aux habitants
 - Lieux de convivialité de proximité et vie collective dans les quartiers
 - Rendre et accompagner les initiatives habitantes collectives et associations émergente
 - Mobiliser la jeunesse en favorisant l'émergence de nouveaux acteurs
- **Axe 3** : maintenir un accompagnement soutenu des transformations du quartier
 - En continuant les efforts déployés pour l'accueil et le maintien des activités commerciales
 - En agissant sur la qualité de l'environnement quotidien des habitants

Villeneuve /Village Olympique

Axe 1 : Accompagner les jeunes vers l'autonomie et l'emploi (16-25 ans)

- Consolidation du travail d'accompagnement des initiatives des jeunes et des collectifs jeunesse du territoire mené par l'équipe jeunesse Ville.
- Développement de projets partagés au sein des commissions jeunesse réunissant l'ensemble des acteurs jeunesse du territoire.
- Poursuite de la forte mobilisation des dispositifs jeunesse Ville en direction des jeunes du secteur 6 (bourse BAFA, jobs d'été, FIJ, etc.)
- Développement de projets santé en direction des 16-25 ans.

Axe 2 : Un projet éducatif pour tous

- Stabilisation du fonctionnement des temps périscolaires et développement de la qualité de l'offre en récréative
- Installation de l'équipe d'animation 11-17 ans Ville sur le quartier des Baladins
- Soutien à l'offre éducative associative (Osmose, BatucaVI, Mme Rutabaga, etc.)
- Poursuite du projet « Améliorer le dépistage, l'accès et le suivi des soins ophtalmologiques des élèves du collège Lucie Aubrac »
- Stabilisation du projet de coopération MDH-MJC Prémol
- Mise en place de commissions 11-17 ans sur le secteur 6 permettant d'assurer une coordination des acteurs « ados » sur le territoire.

Axe 3 : Améliorer la tranquillité dans le quartier

- Démarrage de la cellule de coordination prévention mineurs
- Poursuite de la stratégie d'occupation régulière de l'espace public par les acteurs locaux (place des Géants, VO) durant la période estivale
- Accompagnement d'un collectif d'associations et d'habitants mobilisés sur la problématique de la prévention incendie et sur les relations pompiers-habitants
- Consolidation de l'équipe de 12 correspondants de nuit de la Régie de quartier
- Poursuite des aménagements de lutte contre les deux roues sur l'espace public

Axe 4 : Lien social, accès aux droits et cadre de vie

- Lancement des comités d'usagers dans les trois MDH et consolidation de la vocation de lutte contre le non-recours aux droits de la MDH le Patio.
- Réflexion partagée avec la DAC autour de l'évolution de l'hébergement d'artistes au 160, galerie de l'Arlequin
- Mobilisation des acteurs locaux autour des problématiques rencontrés par les retraités immigrés du secteur
- Renforcement du travail de veille sur l'espace public et de réactivité dans les interventions des services de l'antenne.
- Mise en œuvre progressive du nouveau système de collecte des ordures ménagères.
- Lancement du jardin de la Piste et agrandissement du jardin du VO en associant étroitement les jardiniers.
- Accompagnement de la dynamique habitante autour des ateliers vélo

Axe 5 : Renouveau urbain, une dynamique de changement

- Mise en œuvre du Projet de Renouveau Urbain 1
- Poursuite du travail d'information de proximité sur le projet urbain, en particulier sur les travaux en cours.
- Démarche d'élaboration du deuxième volet du Projet de Renouveau urbain au travers d'une démarche de concertation avec les habitants et d'un travail de réflexion partagé avec la Metro et la Ville d'Echirolles.
- Démarche Eco-quartier dans un objectif de labélisation du projet

Teisseire / Abbaye /Jouhaux : Chatelet

Axe 1 : Attractivité du secteur et accompagnement des transformations urbaines

Bien accueillir les habitants, en réorganisant les équipements publics et en développant les pôles d'attractivité.

Le secteur est en pleine mutation avec la création ou la structuration de nouveaux ensembles urbains (requalification des quartiers Teisseire, Jouhaux et Châtelet)

Axe 2 : Solidarité et lutte contre la précarité

Accompagner les personnes en situation d'isolement ou de précarité, notamment les femmes et les personnes étrangères

Le secteur 5 est le secteur qui a l'indice de précarité le plus élevé de la Ville, avec un nombre important de personnes isolées et un taux élevé de famille en situation monoparentale.

Axe 3 : Éduquer pour prévenir

Soutenir les actions des écoles et collèges, l'expérimentation petite enfance et le projet jeunesse.

Le secteur 5 soutient les établissements à projets thématiques qui renforcent la réussite scolaire, les projets expérimentaux en direction de la petite enfance, la réflexion sur la place des jeunes dans le secteur.

Concernant les priorités des partenaires :

Les financements ACSE se concentrent autour de 6 priorités :

- Emploi et développement économique
- Éducation au-delà du DRE et jeunesse
- Lien social : soutien aux associations de proximité
- Participation citoyenne, actions mémoire des quartiers
- Prévention et lutte contre les discriminations
- Prévention de la délinquance dans le cadre du FIP (fonds interministériel de prévention de la délinquance)

Un soutien à la coordination des Ateliers santé ville est aussi identifié.

Ceci va de pair avec une logique de financement dégressive selon le niveau de priorité du quartier (75%, pour les ZUS 20% pour les quartiers inscrits en priorité 2 et 5% pour les sites en priorité 3).

Les orientations de la Région visent :

- Insertion sociale et professionnelle des jeunes (16-35 ans)
- Amélioration du cadre de vie,
- Innovation
- Tout en privilégiant la recherche de la mobilisation des habitants et d'un développement soutenable.

La mise en œuvre des priorités régionales se décline selon les modalités suivantes sur chaque territoire :

- 70% des actions soutenues sur le territoire doivent entrer dans les priorités régionales,
- 30% des actions pourront émaner d'initiatives locales s'inscrivant nécessairement dans les priorités d'intervention régionales délibérées en 2006 (poursuivre l'effort de formations pour tous, favoriser un meilleur accès à l'emploi, lutter contre les discriminations, cultiver le vivre ensemble.

Les orientations du Département concernent les thématiques suivantes :

- L'insertion et l'accès à l'emploi
- La prévention jeunesse
- L'éducation
- La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) et la participation des habitants, qui comprend la participation des habitants, l'accès aux droits et le cadre de vie

Pour la Métro :

- Ingénierie et animation des réseaux d'acteurs
- Lutte contre les discriminations, démarche égalité
- Jeunesse
- Insertion et accès à l'emploi
- Éducation (CUCS et GIP «Objectif réussite éducative»)
- Habitat et de cadre de vie
- Prévention collective et de sécurité publique (CISPD d'agglomération)
- Pratiques culturelles
- Santé
- Participation des habitants

La CAF soutient principalement les actions :

- Accompagnant les familles dans leur relation à l'environnement et le cadre de vie,
- Facilitant l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne
- Permettant les liens intergénérationnels, la mixité des publics, une ouverture vers la ville et les autres
- Favorisant l'autonomie des jeunes

Une programmation annuelle d'action est établie, soumise à une instruction et une validation partenariale. Les actions peuvent avoir un rayonnement quartier, ville ou agglomération.

L'ensemble des partenaires a validé lors du comité de pilotage du 10 février 2014, cette programmation en fonctionnement se caractérise comme suit.

La part des financements par partenaire et pour l'ensemble de la programmation CUCS est la suivante :

Financiers	Programmation 2014 Territoire Métropolitain	Territoire grenoblois
Etat (hors FIPD)	1 243 970€	446 000 €
Région	564 000€	152 500 €
Département	192 000€	54 500 €
Grenoble alpes Métropole	959 700€	300 000 € (crédits CUCS) 73 000 € (Fonds de cohésion sociale)
CAF	85 500€	35 000 €
TOTAL	2 982 670€	1 060 500 €

Ces financements ont été fléchés prioritairement sur le territoire métropolitain vers des actions en matière :

- d'accès à l'emploi et de développement économique (796 870 euros)
- de participation des habitants (372 000 euros)
- d'habitat et de cadre de vie (320 200 euros)

156 actions concernaient le territoire de la Ville de Grenoble et 117 ont été retenues pour un financement.

16 actions sont portées par la Ville de Grenoble et 19 par le CCAS de la ville de Grenoble, les autres le sont par des associations ou bailleurs.

Enfin, il faut préciser qu'en complément d'une programmation en fonctionnement, des crédits d'investissement sont mobilisés par la Métro (Fonds de Cohésion Sociale et aide aux réhabilitations et GUSP) et par la Région. Ils permettent la réalisation de projets de type : jardins partagés, interventions en gestion urbaine et sociale de proximité pour la ville, aménagement et création d'un café social.

2/ Les soutiens financiers spécifiques de la Ville de Grenoble dans cette programmation

La Ville de Grenoble via des crédits spécifiques (gérés par la Direction de l'Action

Territoriale et Politique de la Ville) abonde à hauteur de 143 500 € le financement de certains projets. Ces projets s'inscrivent dans la logique des projets de secteurs animés par les Directions de Territoires, qui définissent les priorités municipales en prenant en compte les spécificités des territoires.

Ces crédits spécifiques viennent en complément de l'ensemble des crédits de droit commun engagés par la Ville au titre du soutien aux associations et aux projets qu'elles conduisent dans les territoires en politique de la Ville. Cet engagement de droit commun fléchées sur ces projets en particulier représente plus de 1,2 millions d'euros.

La présente délibération vient préciser l'affectation de la programmation spécifique à hauteur de 143 500 euros (soit un budget constant par rapport à 2013).

Cela 50 projets qui sont répartis :

- **Secteur 3 : Mistral / Lys Rouge : 15 actions pour un total de 42 000 €.**
Pour l'essentiel, il s'agit d'actions en renouvellement qui renforcent le projet de territoire et Plan d'actions Mistral /Lys Rouge autour des questions d'éducation-parentalité, de prévention en direction des publics jeunes, de culture et lien social, de santé. Quelques actions nouvelles ou récentes viennent renouveler l'intervention auprès des publics et dynamisent le projet de territoire
- **Secteur 5 : Teisseire / Abbaye /Jouhaux / Chatelet : 13 actions pour un total de 36 000€.**
Des actions prioritaires qui renforcent le projet de secteur.
 - Autour des notions du vivre ensemble et de l'intégration
 - Autour d'équipement ou de lieu qui fédèrent les dynamiques de participation
 - Autour de l'axe de l'éducation avec l'appui aux établissements scolaires.Un travail constant de lien avec le droit commun, pour renforcer des actions qui ont fait leur preuves (Châtelet) et lancer de nouvelles expérimentations (Jean Racine).
- **Secteur 6 : Villeneuve / Village Olympique : 16 actions pour un total de 47 000€.**
Les projets soutenus le sont essentiellement en matière d'éducation-parentalité, de prévention, de jeunesse, de lien social et citoyenneté.
- **Actions à périmètre inter quartier, municipal ou intercommunal : 6 actions pour un total de 18 500 euros**

3/ Perspectives

2015 verra l'élaboration d'un nouveau contrat de ville à l'échelle intercommunale, sur la base d'une géographie prioritaire revue (passage de 2 500 quartiers prioritaires à 1 000 sites) qui devrait être annoncée par décret dans les prochaines semaines regroupant les acteurs des domaines économiques, environnementaux, urbain, social adossé à un projet de territoire inscrit sur la durée du mandat municipal.

Cette élaboration s'inscrit dans la loi politique de la ville et cohésion urbaine du 21 février 2014 (Loi Lamy) dont les objectifs visent à :

- Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à

- l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics
- Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi
 - Agir pour l'amélioration de l'habitat
 - Favoriser l'accès aux soins
 - Garantir la tranquillité des habitants
 - Favoriser l'intégration des quartiers dans leur unité urbaine
 - Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers
 - Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations

La liste des quartiers prioritaires est fixée par décret sur la base des critères suivants :

- Un nombre minimal d'habitants
- Un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants : à une échelle nationale et à d'unité urbaine (taille)

Ces nouveaux contrats de ville seront conclus à l'échelle intercommunale entre l'Etat et ses établissements publics, les communes et établissements publics de coopération intercommunale ainsi que d'autres partenaires

- Ils sont signés dans l'année du renouvellement des conseils municipaux
- Ils entrent en vigueur au 1er janvier de l'année suivante
- Ils durent 6 ans
- Un engagement des signataires dans le cadre de leurs compétences est pris pour mettre en œuvre les actions de droit commun concourant aux objectifs du contrat de ville
- L'EPCI est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville
- Sur la commune, le Maire contribue à la mise en œuvre des actions définies dans le contrat de ville, dans le cadre défini par ce dernier

Un travail est engagé entre Grenoble Alpes Métropole et les communes pour engager avec les différents partenaires la préparation de ce futur contrat de ville.

Pour 2014, il est proposé d'acter la proposition d'affectation de l'enveloppe de crédits spécifiques de 143 500 euros tel que présenté dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Action sociale et proximité du 13 mai 2014
- Métropolitaine du 13 mai 2014
- Temps libre et savoirs du 14 mai 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le programme d'actions du contrat urbain de cohésion sociale tel que décliné ci-dessus et dont la liste des actions est présentée dans les documents joints en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'État, de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), de la caisse d'allocations familiales et d'autres partenaires à venir, pour les actions, à charge de la commune, engagées et chiffrées dans ce programme et pour lesquelles les crédits sont ouverts au budget prévisionnel 2014,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et toutes conventions relatifs à ce programme d'actions.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Eric PIOLLE



Affichée le : 0 4 JUIN 2014

CT du 26 mai 2014

Annexe à la délibération N° 2 . Boos

LIBELLE	PORTEUR	THEMATIQUE	SECTEUR	COUT ACTION	Demande pv	Proposition Ville			COMMENTAIRES
						CUCS	AUTRES CREDITS	SERVICE	
ADL Mistral	ACTIS	HABITAT	3	41 000 €	15 000 €	1 000 €			
ADL Châtelet, Jouhau, Teisseire	ACTIS	HABITAT	5	43 700 €	15 000 €	1 000 €			
Lutter contre les inégalités scolaires par l'engagement solidaire de la jeunesse	AFEV	EDUCATION	3	64 986 €		5 000 €			
PROGRAMME BATUCAVI & CIE	AFRIC IMPACT	CULTURE	6	117 700 €	16 000 €	1 300 €			
NUTRITION PRISE EN CHARGE DE L'OBESITEEDANS LE QUARTIER MISTRAL	AGECSA	SANTE	3	27 500 €	18 000 €	2 000 €			
Une Fantasia à la Villeneuve de Grenoble	AJAV	CULTURE	6	15 720 €	12 320 €	2 000 €			
Les sciences de mon quartier	ARAPD	CULTURE	AGGLO	27 157 €	16 000 €	2 000 €			
La Débrouillothèque en mouvement	ARAPD	EDUCATION	AGGLO	22 784 €	15 000 €	3 000 €			
Partir c'est grandir	AUESC Bajatière	CULTURE	5	41 553 €	4 500 €	2 500 €			
Le jardin de la Poterne	BRIN D'GRELINETTE	PARTICIPATIO N DES HABITANTS	5	49 885 €	24 000 €	4 000 €			
Garde à domicile sur horaires atypiques	CCAS GRENOBLE	EMPLOI	5	135 000 €	10 000 €	2 000 €			
Projet auto rénovation "embellir son logement" Mistral	CCAS GRENOBLE	HABITAT	3	28 900 €	17 000 €	2 000 €			
Projet théâtre parents de l'école Jean Racine	CCAS GRENOBLE	EDUCATION	5	10 935 €	7 000 €	2 000 €			
Médiation interculturelle	CCAS GRENOBLE	LCD	5,6	17 940 €	9 500 €	4 000 €			
Point écoute : prise en charge de la souffrance psychique	CCAS GRENOBLE	SANTE	6	30 500 €	15 000 €	1 500 €			
Vivre une création - rencontrer et transmettre	CIE LA MARMITE	EDUCATION	6	132 803 €	26 500 €	1 500 €			
Création d'une classe audiovisuelle au collège Vercors	Collège Vercors	EDUCATION	5	23 140 €	14 500 €	2 000 €			
La question du genre	Compagnie Les Veilleurs	LCD	6	134 000 €	11 000 €	1 000 €			
projet musique et radio à l'école Anatole France	COMPAGNIE LES ZINZINS	CULTURE	3	34 000 €	15 000 €	3 000 €			
Soutien aux initiatives des habitants de Mistral	CONFEDERATIO N SYNDICALE DES FAMILLES	HABITAT	3	18 000 €	12 500 €	2 000 €			
Le Prunier Sauvage - Lieu de vie culturel et artistique sur le quartier Mistral	CULTUR'ACT LE PRUNIER SAUVAGE	CULTURE	3	122 855 €	37 000 €	4 000 €			
Nouvelles solidarités intergénérationnelles dans l'habitat public	DIGI	PARTICIPATIO N DES HABITANTS	TS	55 374 €	13 000 €	2 000 €			
Accompagnement éducatif à travers la pratique du judo, du jujitsu et du taïso	DOJO GRENOBLOIS	EDUCATION	6	32 000 €	12 000 €	3 000 €			
Groupe de travail théâtral avec de personnes en situation de manque de confiance, de perte de lien social, d'isolement, de retrait de la vie sociale	EPI D'OR	CULTURE	AGGLO	28 000 €	7 500 €	2 500 €			
Pôle informatique Teisseire Malherbe	FACILE	EDUCATION	5	12 578 €	11 798 €	3 000 €			

PREFECTURE DE L'ISERE
- 2 JUIN 2014
SERVICE DU COURRIER

LIBELLE	PORTEUR	THEMATIQUE	SECTEUR	COUT ACTION	Demande PV	Proposition Ville			COMMENTAIRES
						CUCS	AUTRES CREDITS	SERVICE	
Ma ville décodée en images	HISTOIRE DE	CULTURE	6	32 880 €	12 000 €	4 000 €			
Des soucis et des hommes, regards croisés sur l'ordinaire	IMAGES SOLIDAIRES	EDUCATION	5	21 100 €	12 000 €	2 000 €			
Viva-cité faire genre : Ateliers de sensibilisation et création d'un court-métrage participatif sur les rapports filles/garçons chez les jeunes.	IMAGES SOLIDAIRES	LCD	5	17 750 €	8 000 €	2 000 €			
Expression citoyenne - consolidation restructuration du lieu de convivialité du quartier Géants Baladins	KIAP	PARTICIPATION DES HABITANTS	6	123 900 €	49 000 €	5 000 €			
PROJET PREVENTION TABAC	KIAP	SANTE	6	7 050 €	7 050 €	1 000 €			
Résidence d'artistes dans le quartier Mistral Eaux claires de Grenoble, et principalement au Collège Aimé Césaire : création du spectacle "La nuit les arbres dansent"	LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	CULTURE	3	42 000 €	20 000 €	3 000 €			
Création d'un café associatif et solidaire le CLAP 5	LA PIROGUE	PARTICIPATION DES HABITANTS	5	73 850 €	15 000 €	4 000 €			
Animation de proximité - quartier Lys Rouge	LA SOUPE	PARTICIPATION DES HABITANTS	3	19 300 €	5 000 €	3 000 €			
Cyber Base	LE PLATEAU	LCD	3	50 512 €	10 000 €	3 000 €			
Le journal tout en images, outil d'expression collaboratif des habitants et des élèves valaisant l'image du quartier Châtelet - Abbaye - Jouhaux, basé au collège Vercors.	MAISON DE L'IMAGE	CULTURE	5	47 983 €	17 000 €	3 000 €			
Langage et citoyenneté	MAISON ENFANCE BACHELARD	EDUCATION	3	9 000 €	5 000 €	1 000 €			
Jeux mixité partage	MAISON ENFANCE BACHELARD	EDUCATION	3	28 750 €	10 000 €	3 000 €			
Soutien de l'action du dispositif du grand chatelet	MJC ABBAYE	EDUCATION	5	87 735 €	9 000 €	5 000 €			
Atelier Socio-Linguistique - Apprentissage du français - Abbaye	MJC ABBAYE	EMPLOI/ASL	5	31 623 €	17 100 €	3 500 €			
L'engagement c'est maintenant	MJC Anatole France	JEUNESSE	3	19 000 €	19 000 €	2 000 €			
Cartes des ombres et laboratoire culturel	MJC PREMOL	CULTURE	6	51 850 €	16 400 €	1 500 €			
Accompagner le jeune et sa famille pour favoriser sa réussite éducative	OSMOSE	EDUCATION	6	24 796 €	13 000 €	1 500 €			
Accompagnement à la scolarité	PASS	EDUCATION	3	-	-	3 000 €			
Ateliers de français et de langues professionnelles	PASS	EMPLOI	3	63 226 €	39 700 €	5 000 €			
Boutique de Pâte Mêle Solidaire	RESIE DE QUARTIER VILLENEUVE VILLAGE	EMPLOI	6	86 900 €	40 000 €	2 200 €			
SENSIBILISATION ET EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE, PREVENTION DES DECHETS	RESIE DE QUARTIER VILLENEUVE VILLAGE	HABITAT	6	48 000 €	30 000 €	4 000 €			
SERVICE DE MEDIATION DE NUIT	RESIE DE QUARTIER VILLENEUVE VILLAGE	PREVENTION	6	272 450 €	75 250 €	9 000 €			
MEDIATION DE NUIT GEANTS	RESIE DE QUARTIER VILLENEUVE VILLAGE	PREVENTION	6	272 050 €	33 250 €	7 500 €			
Festival Quartiers Libres et projet pluriannuel de création Patrimoine Culturel Artistique	SASFE	CULTURE	AGGLO	146 040 €	65 000 €	5 000 €			
A la rencontre des professionnels	UNIS-CITES	EMPLOI	6	30 210 €	5 000 €	1 000 €			
50 ACTIONS FINANCEES PAR LA VILLE / TOTAL						143 500 €			

LIBELLE	PORTEUR	THEMATIQUE	SECTEUR	COUT ACTION	Demande PV	Proposition Ville			COMMENTAIRES
						CUCS	AUTRES CREDITS	SERVICE	
					DONT 15 ACTIONS SECTEUR 3 / TOTAL	42 000 €			
					DONT 13 ACTIONS SECTEUR 5 / TOTAL	36 000 €			
					DONT 16 ACTIONS SECTEUR 6 / TOTAL	47 000 €			